

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 28 novembre 2017, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^{me} Guylaine Desroches agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Annie Taillon a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

RESPECT DE LA PROCÉDURE DE LA CONVENTION (RCE-1895/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE de déclarer la séance légale, parce que les procédures de convocation prévues aux articles 163 et 182 de la Loi sur l'instruction publique ont été respectées.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1896/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Respect de la procédure de la convocation;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Parole à l'assemblée;
6. Action collective relative aux contributions financières exigées des parents;
7. Questions diverses;
8. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

PROPOSITION D'HUIS CLOS (RCE-1897/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, propose de tenir une séance d'huis clos. Il est 18 h 40.

RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (RCE-1898/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, propose le retour à la séance publique. Il est 18 h 45.

ACTION COLLECTIVE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES EXIGÉES DES PARENTS (RCE-1899/SSGC)

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'intenter une action collective introduite dans le district de Chicoutimi et portant le numéro de Cour 150-06-000007-138 à l'encontre de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et 67 autres commissions scolaires relativement aux frais chargés aux parents (ci-après l'« Action collective »);

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure du district de Chicoutimi en date du 6 décembre 2016 autorisant l'exercice de l'Action collective;

CONSIDÉRANT la signification de la Demande introductive d'instance en action collective à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord le 22 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la police d'assurance responsabilité dont elle bénéficie, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord a avisé ses assureurs de l'Action collective;

CONSIDÉRANT l'acte d'intervention forcée (Appel en garantie des assureurs responsabilité) déposé à la Cour le 30 octobre dernier à l'encontre des assureurs de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord dans le dossier de l'Action collective;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord désire que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient confidentielles et conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire :

De mandater la directrice générale à informer les procureurs *ad litem* de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, soit le cabinet Morency société d'avocats, que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord exige que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient confidentielles et conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs visés par l'Appel en garantie.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1900/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 53.

Adopté

Président

Secrétaire